



**Date de convocation :**  
**02 mars 2018**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 3.6

**Construction du Salle de  
Padel**  
Acceptation de sous-traitance  
Sarlu PELOUSES VERTES

L'an **deux mille dix-huit** et le **douze mars**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : MM. SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mmes AIMONE-CAT, M. ROUCH.

**Absente** : Mme TONELLO.

**Absente excusée** : Mme CAHUZAC (Proc. à M. RAMEAU).

**Madame Rosanna DALLA-ZANNA** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 25 janvier 2018 par laquelle il était accepté le souhait de sous-traitance de l'entreprise **SPACIOTEMPO**, Parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre, 80420 FLIXECOURT, pour les prestations *Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple* qui lui ont été attribuées lors du marché de travaux de construction d'une Salle de Padel.

En raison d'une erreur commise par l'entreprise **SPACIOTEMPO** dans le montant des prestations sous-traitées avec la SARLU PELOUSES VERTES, il y a lieu d'annuler ledit marché de sous-traitance et de le remplacer comme suit :

« L'entreprise SPACIOTEMPO souhaite que l'entreprise :

- **SARLU PELOUSES VERTES**, 15 rue Terres du sud, 34990 JUVIGNAC, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation *Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple* pour un montant de **6 146.00 € HT**,

Monsieur le Maire présente toutes les pièces fiscales, sociales et professionnelles de l'entreprise concernée ainsi que la déclaration de sous-traitance (DC4) et demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à la demande de sous-traitance pour les travaux cités ci-dessus, formulée par l'entreprise SPACIOTEMPO.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'accepter la demande de sous-traitance présentée par l'entreprise SPACIOTEMPO, Parc d'activités des Hauts du Val de Nièvre, 80420 FLIXECOURT, dans le cadre du marché de travaux de construction d'une Salle de Padel en faveur de l'entreprise :

- **SARLU PELOUSES VERTES**, 15 rue Terres du sud, 34990 JUVIGNAC, assure la sous-traitance pour les travaux relatifs à la prestation *Fourniture et pose de gazon artificiel & pose de sol souple* pour un montant de **6 146.00 € HT**

.../...

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance (DC4).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **15 mars 2018**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **13 mars 2018**

Le Maire,  
Christian SANS

